

Quelques pistes pour un avenir de France Télécom libéré de la domination du marché financier

Document réalisé par la **Coordination Antiprivatisations Pour une Alternative de Progrès (CAPAP*)**

France Télécom fut longtemps une vitrine que le monde entier nous enviait et dont le monde entier attendait qu'avec d'autres elle mobilise ses formidables capacités pour un essor, un mieux-être, un co-développement de toute la planète. Mais qu'ont-ils fait de ce joyau ?

Etat des lieux

France Télécom aujourd'hui étouffe sous une dette de 69,7 milliards d'euros (457,2 milliards de francs), qui a cru de 427% de 1999 à 2002. C'est deux fois le chiffre d'affaires annuel du groupe et l'équivalent de plus du tiers du budget de l'Etat !

L'an dernier France Télécom a payé 5 milliards d'euro (33,8 milliards de francs) en remboursements aux banques et en versements aux marchés financiers. Une saignée pour la finance qui représente autant que les cotisations sociales du groupe !

Bref, France Télécom aux atouts si considérables se retrouve sur le papier " pauvre comme Job ", seule la présence de l'Etat empêchant un prédateur de la dépecer.

Comment en est-on arrivé là ?

Les faits :

Juin 1996 : le ministre de droite F. Fillon transforme l'exploitant public

France Télécom en entreprise nationale sous statut de société anonyme détenue à majorité par l'Etat.

Septembre 1997-2000 : les ministres socialistes Strauss-Kahn, Pierret, puis Fabius, loin de mettre en cause les choix de leur prédécesseur de droite, ouvrent au privé le capital de l'entreprise publique et le fait entrer en Bourse. La raison invoquée alors est de « *permettre à l'entreprise de disposer à brève échéance d'une valeur de marché lui permettant de se comparer à ses partenaires et ses concurrents* » (sic).

1998-2001 : France Télécom rachète NTL (8 milliards d'euros - 52,5 milliards de francs), Equant (2,9 milliards d'euros - 19 milliards de francs), TPSA (3,4 milliards d'euros - 22,3 milliards de francs) - MOBIL COM (3,7 milliards

d'euros - 24,3 milliards de francs). Tout cela à crédit et au prix du marché, les cours en bourse étant alors au sommet. Résultats : le seul paiement des « survaleurs » absorbent 35 milliards d'euros (229,6 milliards de francs) dont 28 milliards d'euros (183,7 milliards de francs) pour Orange.

Dans le même temps, l'achat d'une licence UMTS en Allemagne coûte la bagatelle de 8 milliards d'euros (52,5 milliards de francs) auxquels s'ajouteront des achats en Grande-Bretagne (7 milliards d'euros), en Belgique, en Suisse, en France et aux Pays-Bas.

Au terme de cette folle croissance financière la « valeur de marché » de l'action France Télécom se retrouve divisée par vingt.

Pourquoi ?

Tout cela est le résultat de choix politiques et de gestion au service, avant tout, des marchés.

En effet, l'entreprise d'Etat France Télécom avait à affronter des défis nouveaux appelant de profondes mutations : partenariats européens et internationaux pour partager les coûts et les résultats des recherches, appel à de nouveaux financements, transformation des gestions, implication des salariés et des usagers.

Le gouvernement Jospin, dominé par un PS rallié à « *l'économie de marché* » capitaliste, a refusé de chercher à traiter ces défis autrement que selon les règles et critères de la gestion capitaliste.

L'ouverture du capital et la mise en Bourse de France Télécom en octobre 1997 ont été le signal du départ dans cette course acharnée à la taille par rachats d'entreprises à l'étranger. Cette ruée, commune à toutes les entreprises du secteur dans le monde, renvoie à des exigences nouvelles de la révolution informationnelle.

En effet, l'explosion des coûts de recherche-développement et de qualification des salariés, oblige ces entreprises à des dépenses si importantes qu'il leur est devenu nécessaire de les partager.

Et comme c'est la rentabilité capitaliste qui guide leurs gestions, alors c'est en capitalistes qu'elles entendent les

C'EST LA
RENTABILITÉ
CAPITALISTE
QUI GUIDE
LEURS
GESTIONS

* Pour contacter la CAPAP : antiprivatisations@pcf.fr.



partager : au lieu de chercher à construire un contrôle social de ces dépenses informationnelles fondé sur la coopération, elles ont racheté à tour de bras des entreprises hors de leur marché domestique. Il s'agissait ainsi pour elles de se constituer des réseaux mondiaux de contrôle par l'argent pour étaler les coûts, dominer les marchés et casser les reins aux concurrents.

D'où la croissance exponentielle des dépenses de contrôle par fusions et acquisitions qui ont fait s'envoler les cours en bourse avec la spéculation, canalisant le crédit vers le marché de l'argent, au lieu de le mobiliser à soutenir l'emploi, la formation, la promotion des services publics en coopération, et de faire reculer la « fracture numérique » en France, en Europe, dans le monde.

C'est à cette folie que l'ouverture du capital au privé de France Télécom a fait participer l'opérateur public... jusqu'à ce que toute cette suraccumulation financière et réelle viennent finalement buter et s'effondrer sur des débouchés insuffisants et des problèmes criants de productivité parce que, pendant ce temps, on a refusé de développer toutes les populations du monde, en coopérant et partageant dans ce but.

Conséquences

• Les salariés trompés et surexploités :

Trente deux mille suppressions d'emplois de 1996 à 2002. Le recours au personnel intérimaire est devenu massif. Le statut de fonctionnaire pour lequel 90% du personnel de France Télécom S.A. s'est mobilisé, afin de le garder, a permis de contenir un peu cette liquéfaction de l'entreprise publique soumise aux contraintes de rentabilité financière.

Les conditions de travail se sont considérablement dégradées cependant avec le recours à du personnel interdit de statut. La pression sur les salaires et sur les déroulements de carrière a été d'autant plus forte que l'illusion d'un complément de revenu par l'actionnariat salarié a été largement entretenue. Aujourd'hui les personnels précaires ou précarisés craignent pour leur emploi, les actionnaires salariés sont spoliés et les

salaires sont sous camisole de force.

• Les usagers du service public sélectionnés et rationnés

L'utilisateur est devenu un « client »

Résultat : l'abonnement téléphonique est passé de 11,8 francs en 1996 (1,79 euro) à 12,55 euros en 2002 ! Les communications locales ont été taxées à la durée. Le renseignement téléphonique est facturé désormais à 0,8 euro (5,25 francs) alors qu'en 1996 on pouvait bénéficier de trois renseignements lors d'une même connexion. Le relèvement des dérangements est devenu payant et à durée différée.

• France Télécom n'assure plus qu'un « minimum de service public »

L'autorité de régulation (ART) est chargée d'organiser la concurrence dans le secteur, contre l'opérateur historique, réduisant et freinant le développement du service public. Celui-ci reste étroitement cantonné au seul fixe. Ni le mobile GSM, ni l'UMTS, ni l'Internet bas, haut et très haut débit, ni le multimédia ne font partie des missions de service public. Le prestataire

de service France Télécom ne cherche à développer, quant à lui, que des services à valeur ajoutée visant pour l'essentiel des clientèles solvables, voire aisées.

• Congestions et désertifications du territoire

La déperdition tarifaire et géographique a progressé. Les collectivités locales ont été amenées de plus en plus à être bailleurs de fonds pour suppléer les opérateurs et l'Etat, devenant, malgré elles, les vecteurs de la mise en concurrence des réseaux et de l'affaiblissement de l'opérateur historique. L'impossibilité d'utiliser le mobile ou d'accéder au réseau haut débit sur le territoire cohabite désormais avec la multiplication des réseaux des différents opérateurs sur les passages les plus rentables conduisant à des doublons, des surcapacités, de formidables gâchis.

La faute à qui ?

Bien sur, l'Etat est le premier responsable. L'ouverture du capital de France Télécom au privé lui a rapporté 12,375 milliards d'euros (81,2 milliards de francs) et, entre 1998 et 2000, plus de 2 milliards d'euros (13 milliards de francs) en dividendes. Cet argent a servi à boucher les trous de politiques publiques fondamentalement au service du marché avec le freinage des dépenses de service public, les baisses d'impôts pour les plus riches et pour les entreprises, le respect des critères de Maastricht et l'abandon du crédit au marché financier.

L. Jospin porte une responsabilité comme Premier ministre et comme chef d'une majorité de « gauche plurielle » soumise à la dérive sociale-libérale du PS. Il a lui-même proclamé accepter l'économie de marché, mais réprouver la société de marché. Le cas de France Télécom prouve que si on se rallie à la première on devient un architecte de la seconde. Mais, le Parti communiste français lui-même n'a pas su ou pas pu surmonter les contradictions entre ses analyses propres, l'exigence d'initiatives autonomes et rassembleuses et la solidarité gouvernementale.

L'Union européenne et la commission de Bruxelles portent aussi une lourde responsabilité. Elles ont orga-

nisé – avec l'accord formel des gouvernements – la fuite en avant dans une déréglementation dont elles refusent de faire l'évaluation du point de vue de l'efficacité sociale. Cela a engendré une mise en concurrence ravageuse, qui a confiné à la caricature avec les surenchères ruineuses de l'UMTS. Tout cela a gravement affaibli l'Europe des Télécommunications face aux visées hégémoniques des États-Unis.

La gestion du PDG Michel Bon ne saurait, bien sûr, être exonérée. Elle a été tout entière soumise aux canons de la rentabilité financière poussant France Télécom à passer d'une logique de réseau et industrielle à une logique de gestion de portefeuille de clientèles. M. Bon, lui-même, aimait à répéter qu'il était devenu un « épicier ».

C'est comme cela, par exemple, que l'opérateur français est aussi devenu un prédateur à l'international. Ainsi, il s'est approprié la moitié du marché domestique argentin de téléphonie et y pratique des marges de 15% contre 5% sur le marché intérieur européen. On retrouve une configuration analogue en Pologne, au Sénégal etc.

Cette gestion prédatrice et dépourvue de toute créativité sur le terrain de l'efficacité sociale a pu d'autant plus être déployée que les salariés de France Télécom ont été fragilisés du point de vue de la sécurité de l'emploi et privé de tout droit effectif d'intervention, de contrôle et de contre-proposition en matière de gestion de leur entreprise.

Des pistes pour des propositions alternatives

L'intervention publique est indispensable pour un plan de sauvetage permettant le redressement financier de France Télécom : réduction de la dette, financement du développement garantissant l'emploi, les efforts de formation et la recherche-développement.

Les modalités de cette intervention publique doivent tendre vers un projet global de service public pour France Télécom et le secteur des télécoms dans son ensemble. A l'opposé des solutions du gouvernement Raffarin qui ne visent qu'au redressement du ratio dette/fonds propres grâce à un emprunt lancé par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Mais celle-ci, après une augmentation de capital, céderait sur le marché financier les titres ainsi acquis dès le redressement des cours en bourse.

Voilà pourquoi nous voulons distinguer le long terme du court terme en matière de propositions, en montrant les cohérences entre les deux.

Un projet pour France Télécom et pour le secteur des télécoms

Au-delà des mesures immédiates concernant FT, c'est toute la filière des télécoms qui a besoin de profonds changements. Ils doivent toucher tout à la fois l'orientation des gestions, aux financements de la filière, et aux pouvoirs ouverts aux usagers comme aux salariés.

• **Les activités de télécoms et l'infrastructure devraient être sous maîtrise publique et sociale.** Cela veut dire à la fois une extension du champ des entreprises publiques, mais aussi une intervention du secteur public dans toute la filière, en France et à l'étranger, y compris en direction du secteur privé pour y inciter à une toute autre efficacité économique et sociale.

Les infrastructures de réseau devraient être propriété publique, avec des montages aménagés entre les diffé-

rents intervenants du secteur public au sens large. Cela permettrait aussi de supprimer les doublons de réseau, aberration actuelle des zones les plus urbaines, tandis que certaines régions ne sont pas ou très mal desservies.

L'entreprise France Télécom et son capital devraient être sous contrôle public. Pour cela la part du public doit remonter.

Tous les intervenants, privés ou publics tels que l'État, la CDC, etc. devraient s'engager au respect de critères de gestion en faveur du développement de l'emploi non précarisé, de la valeur ajoutée réelle, et du service rendu, à l'opposé de la rentabilité financière, le bénéfice venant de surcroît.

• **L'Autorité de Régulation des Télécoms (ART) devrait être radicalement refondue** avec une représentation très renforcée des usagers, des collectivités, du parlement et des salariés de la filière. Ses missions doivent changer.

Elle devrait veiller au développement du service public (missions, péréquations, tarifications sociales, intérêts des différentes catégories d'usagers etc.) et non pas, comme aujourd'hui, organiser la montée en force des concurrents privés ou étrangers au détriment de l'opérateur historique.

Elle devrait pouvoir mobiliser des moyens financiers, permettant de financer des prêts à bas taux pour toute la filière des télécoms, depuis la recherche et la fabrication de logiciels et les équipementiers, jusqu'à la formation des personnels et des usagers (Internet), en passant par les opérateurs, à condition que ces prêts développent l'emploi, la formation et la valeur ajoutée réelle, en France ou en coopération européenne ou avec des pays émergents ou en développement.

Elle devrait inciter au développement de technologies économes en capital et de logiciels gratuits ouverts et partageables.

Elle devrait pouvoir suivre le respect de ces orientations par les entreprises du secteur et, dans certains cas, être habilitée à manier des sanctions financières, à l'instar de la commission nationale de contrôle de l'utilisation des fonds publics versés aux entreprises (loi Hue).

• **L'Union européenne doit prendre ses responsabilités,** et la France doit tout faire pour trouver des majorités en Europe en ce sens.

La réglementation européenne devrait être revue. Les directives sur les services d'intérêt général (SIG), donc sur les télécoms, doivent être renégociées. En 2004, lors du Sommet des Chefs d'Etat, le Traité devrait être modifié de façon à reconnaître un secteur économique dont la « régulation » ne soit pas l'ensemble « marché-concurrence ».

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) devrait disposer d'un fonds spécifique pour la sécurité d'emploi, la formation et la recherche dans la filière des télécoms en Europe et en coopération dans le monde.

La Banque centrale européenne (BCE) devrait sortir de sa politique monétaire aveugle, de baisse ou de hausse uniforme des taux d'intérêt qui consiste actuellement à refinancer de la même façon les placements financiers, les fusions-acquisitions ruineuses et non créatrices de capacités que les projets créateurs d'emploi, de valeur ajoutée et innovants. Elle devrait refinancer sélectivement à bas taux d'intérêt les investissements selon leur efficacité pour l'emploi, la formation et le social.

La France devrait saisir la Commission européenne afin qu'elle décrète « l'état de crise manifeste » du secteur des télécommunications au sein de l'UE. Il s'agit de mettre fin à la guerre économique, d'organiser les coopérations et partenariats nécessaires pour sécuriser l'emploi, la formation, la recherche et les investissements efficaces avec l'appui des institutions monétaires européennes et nationales sous le contrôle, notamment des parlements et des institutions représentatives des salariés, des usagers, des chômeurs et des employeurs. Un Forum européen préparé aux plans nationaux et régionaux devrait permettre la rencontre et la concertation de tous ces acteurs.

L'Union européenne (UE) devrait inciter les pays à appliquer aux investisseurs étrangers dans l'UE et aux investissements effectués hors de l'UE les mêmes conditions d'emploi et de valeur ajoutée qu'aux nationaux, au lieu de la concurrence actuelle ruineuse sur le dos des travailleurs et des peuples.

Sur cette base, pourrait s'engager non seulement une certaine sortie de crise « par le haut » pour les télécoms, mais aussi un début de contre offensive de progrès social à la domination des Etats-Unis, pour une maîtrise de la révolution informationnelle à partir des pays européens en direction de tous les pays, en premier lieu du Sud et de l'Est.

Des propositions immédiates pour sortir France Télécom des difficultés

Mettre en échec les risques de démantèlement du groupe France Télécom.

Comme tous les grands groupes, FT a opéré un vaste mouvement de filialisations. Des cessions sont d'ores et déjà envisagées pour regagner en liquidité et réduire la dette, avec le risque de briser des synergies internes.

Un audit, pluraliste et public, devrait examiner les participations de FT de manière à distinguer celles qui sont indispensables à la cohérence du service public et à l'entraînement d'une nouvelle croissance sur le territoire ou pour la coopération internationale, de celles dont la seule justification est la domination et l'élimination de concurrents (parts de marchés ou technologies), voir la valorisation patrimoniale, et qui peuvent être cédées.

Préserver les conditions du développement du service public sur le territoire national.

S'assurer d'une maîtrise publique (Régions et Collectivités peuvent jouer un rôle aux côtés de l'Etat) sur l'ensemble réseaux- infrastructures de FT, avec une gestion (entretien-développement) délégué à l'opérateur public lui-même, avec financement spécifique (forme juridique à trouver : établissement public ou simple séparation comptable, le réseau et les infrastructures devant être hors de portée d'un contrôle étranger ou privé).

Réduire la charge de la dette.

Alors que la solution Raffarin revient au principe de la socialisation des pertes et de la privatisation des bénéfices, nous proposons de solliciter ceux qui ont bénéficié des multiples fusions-acquisitions de FT depuis six ans.

Certains d'entre eux, souvent étrangers sont inaccessibles : les principales prises de contrôle opérées au plus fort de la « bulle spéculative » ont bénéficié d'une surévaluation estimée à 35 milliards d'euros (la moitié de la dette accumulée).

Mais les banques qui ont financé ces opérations ont tiré des intérêts substantiels et des grosses commissions. Elles portent une part de responsabilité essentielle. Parmi

elles, certaines ont vocation à participer à la constitution d'un Pôle Public financier, tel que le propose le PCF.

Les banques dans leur ensemble devraient accepter un rééchelonnement de la dette et la révision à la baisse des taux d'intérêt, voir envisager de renoncer à une partie de leurs créances, parce qu'il s'agit d'une grande entreprise publique, stratégique dans son domaine pour l'avenir de la France et de l'Europe, et dont les missions de service public sont absolument vitales. Mais ce serait aussi l'intérêt des banques que d'éviter la ruine de ce gros débiteur qui est aussi leur principal prestataire de services de télécommunications en France. La consolidation de France Télécom doit donc être aussi leur affaire et pas seulement celle de l'Etat et des contribuables.

Les organismes financiers publics, notamment ceux ayant créance sur l'entreprise, doivent examiner leur aide au redressement financier de FT, par exemple en envisageant d'intervenir en quasi-fonds propres, comme forme de participation à la maîtrise publique (formes de titres participatifs existants ou à inventer, non négociables sur le marché boursier).

La Poste doit envisager une intervention de même nature pour la partie réseau et infrastructures auprès de la CDC (voir proposition suivante)

Lancer un emprunt garanti par l'Etat et consolider les fonds propres sous conditions.

Il serait destiné, pour une part à faire face aux problèmes de liquidité, mais surtout à donner les moyens du développement (réseau, infrastructures, emplois, formation, recherche- développement). Ceci pourrait marcher de pair avec une augmentation du capital de France Télécom souscrite par l'Etat et d'autres acteurs publics éventuels en contrepartie d'une réorientation de la gestion de l'opérateur ouverte à l'intervention des salariés et des usagers.

Dans ce sens, plutôt que la cession ultérieure sur le marché boursier, la CDC pourrait s'engager pour une part en capital pour le réseau et les infrastructures, et pour une autre en prêts à très bas taux en contre partie d'engagements de FT en matière d'emplois, de formation et de recherche, d'aménagement du territoire. L'emprunt pouvant être remboursé pour partie par la rentrée des dividendes perçus par l'Etat, actionnaire dont les parts se trouveraient augmentées (pour rappel, hors charges de la dette, le résultat d'exploitation de FT progresse de 17,3%).

Préserver les intérêts des salariés actionnaires et des petits porteurs.

Ceux ci viennent de vivre une expérience dont ils doivent tirer les enseignements, mais on ne peut les laisser principales victimes de stratégies sur lesquelles ils n'avaient aucun pouvoir.

Mettre en place dès maintenant des droits nouveaux de contrôle et d'intervention pour les agents, les usagers et les élus :

Notamment par un recours renforcé et circonstancié au contrôle de l'utilisation des fonds publics, tel que la loi Hue le rend possible, mais aussi, et surtout par l'intervention dans la gestion de France Télécom, avec des critères d'efficacité sociale opposés à ceux de la rentabilité financière. Il s'agit de faire clairement assumer par l'entreprise publique une responsabilité sociale, régionale, nationale et européenne pour l'emploi, la formation, la recherche, un nouveau type de croissance réelle. n